

RENAULT V.I.

Description du véhicule 22CXA9

0 GENERALITES

- 0.1 Constructeur : RENAULT V.I., 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON.
0.2 Marque : RENAULT.
0.3 Genre : Châssis-cabine pour CAM ou VASP (Catégorie Internationale N3).
0.4 Type : 22CXA9.

Variantes : DC2 - DL2

DC2 (Cabine « distribution » courte - largeur 2,500 m)

DL2 (Cabine « distribution » longue - largeur 2,500 m)

Version(s) : 38E7* - 40E7 - 43E7 - 47E7 - 51E7

38E8* - 40E8 - 43E8 - 47E8 - 51E8

Charges maxi admissibles pour :

38E7 : empattement 3,815 m : 7,5t sur essieu 1 - 11,5t sur essieu 2 - 7,5t sur essieu 3

40E7 : empattement 4,090 m : 7,5t sur essieu 1 - 11,5t sur essieu 2 - 7,5t sur essieu 3

43E7 : empattement 4,365 m : 7,5t sur essieu 1 - 11,5t sur essieu 2 - 7,5t sur essieu 3

47E7 : empattement 4,750 m : 7,5t sur essieu 1 - 11,5t sur essieu 2 - 7,5t sur essieu 3

51E7 : empattement 5,190 m : 7,5t sur essieu 1 - 11,5t sur essieu 2 - 7,5t sur essieu 3

38E8 : empattement 3,815 m : 8t sur essieu 1 - 11,5t sur essieu 2 - 7,5t sur essieu 3

40E8 : empattement 4,090 m : 8t sur essieu 1 - 11,5t sur essieu 2 - 7,5t sur essieu 3

43E8 : empattement 4,365 m : 8t sur essieu 1 - 11,5t sur essieu 2 - 7,5t sur essieu 3

47E8 : empattement 4,750 m : 8t sur essieu 1 - 11,5t sur essieu 2 - 7,5t sur essieu 3

51E8 : empattement 5,190 m : 8t sur essieu 1 - 11,5t sur essieu 2 - 7,5t sur essieu 3

- 0.5 Puissance administrative : 26 CV.

* Pour carrosseries : plateau, fourgon, isotherme, citerne, seulement.

1 CONSTITUTION GENERALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 3 essieux, 2 roues avant, 4 roues milieu, 2 roues arrière.
Les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière.

- 1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 2.

- 1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieux 1 et 3.

- 1.2 Dimensions des pneumatiques :

295/80 R 22.5 152/148 J* (type A) pour BOM uniquement (a)

315/70 R 22.5 154/150 L* (type B)

315/80 R 22.5 154/150 K* (type G) - 315/80 R 22.5 156/150 K* (type G1)

Montes mixtes :

315/80 R 22.5 156/150 K* sur essieu 1

315/70 R 22.5 154/150 L* sur essieux 2 et 3 (type M)

ou

315/80 R 22.5 156/150 K* sur essieu 1

295/80 R 22.5 152/148 J* pour BOM uniquement (a) sur essieux 2 et 3 (type M1)

* Ou indice de vitesse et/ou charge supérieurs.

(a) Application du point 3.7.2.3 - Annexe IV de la directive 92/23/CEE relative aux pneumatiques

- 1.3 Constitution du châssis : longerons et traverses en tôle d'acier.

- 1.3.1 Section des longerons (mm) :

	CAM	BOM
Versions : 38E7 - 40E7 - 43E7 - 47E7	258 x 82 x 7	290 x 82 x 7
Version : 51E7	260 x 82 x 8	292 x 82 x 8
Versions : 38E8 - 40E8 - 43E8 - 47E8	290 x 82 x 7	290 x 82 x 7
Version : 51E8	292 x 82 x 8	292 x 82 x 8

- 1.4 Emplacement et disposition du moteur : au dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.

- 1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée.

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

- 2.1 Poids total autorisé en charge : 26000 26000
- 2.2 Poids total roulant autorisé :
- 2.2.1 Sans système de freinage de remorque : 29500 29500
- 2.2.2 Avec système de freinage de remorque : 40000 44000(1)
- (1) 44000 kg uniquement lorsque le véhicule est équipé d'une carrosserie PTE. CONT. et circule avec une remorque attelée, de genre REM ou RETC carrosserie PTE. CONT. et est équipé d'une traverse AR renforcée et d'un crochet de remorque approprié.
- 2.3 Poids totaux autorisés lorsque le véhicule circule sous le couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R.48 du Code de la Route :
- 2.3.2 Poids total roulant autorisé (interdit avec pont arrière P1370) : 94000
- 2.4 Charges maximales admissibles (avec pneus A,B,G) :
- Versions : 38E7 40E7 43E7 47E7 51E7
- 2.4.1 Sur l'essieu 1 : 7500 7500
- 2.4.2 Sur l'essieu 2 : 11500 11500
- 2.4.3 Sur l'essieu 3 : 7500 7500
- 2.5 Voie essieu 1 : 2,027 2,027
- 2.5.1 Voie essieu 2 : 1,812 1,812
- 2.6 Voie essieu 3 : 2,027 2,027
- 2.7 Empattement (essieu 1 à 2) : 3,815 4,090 4,365 4,750 5,190
- 2.7.1 Empattement (essieu 2 à 3) : 1,375 1,375
- 2.7.2 Empattement technique (servant pour le calcul des répartitions des charges) : 4,358 4,633 4,908 5,293 5,733

CHASSIS-CABINE - Variante DC2

- 2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite des 8%) , peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.

2.8.0 Total :	7182	7381	7407	7439	7500
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	4027	4127	4137	4142	4169
2.8.2 Sur les essieux 2 et 3 :	3155	3254	3270	3297	3332
2.9 Porte-à-faux avant :	1,395	1,395	1,395	1,395	1,395
2.10 Porte-à-faux arrière (depuis l'essieu 3) * :	1,995	1,995	2,160	2,380	2,655
2.10.1 Porte-à-faux arrière (depuis l'axe fictif) :	2,827	2,827	2,992	3,212	3,487
2.11 Longueur hors-tout :	8,580	8,855	9,295	9,900	10,615
2.12 Largeur hors-tout :	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES - Variante DC2

- 2.9 Porte-à-faux avant : 1,395

- 2.10 Porte-à-faux arrière (depuis l'essieu 3) * :

2.10.1 Mini sans ferrure ni accessoire : 1,513 1,723 1,905 2,153 2,452

2.10.2 Maxi sans ferrure ni accessoire : 1,746 1,973 2,171 2,442 2,764

2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires** : 1,866 2,093 2,291 2,562 2,884

- 2.10 Porte-à-faux arrière (depuis l'axe fictif) :

2.10.1 Mini sans ferrure ni accessoire : 2,345 2,555 2,737 2,987 3,284

2.10.2 Maxi sans ferrure ni accessoire : 2,578 2,805 3,003 3,274 3,596

2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires : 2,698 2,925 3,123 3,394 3,716

2.11 Longueur hors-tout maxi : 8,451 8,953 9,426 10,082 10,844

2.12 Largeur hors-tout maxi : 2,550 ou 2,600***

- 2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge (par rapport à l'essieu 2).

2.13.1 Distance mini : 0,114 0,138 0,177 0,234 0,293

2.13.2 Distance maxi : 0,231 0,264 0,310 0,378 0,449

- 2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge (par rapport à l'axe défini pour l'empattement technique)

2.13.1 Distance mini : 0,657 0,681 0,720 0,777 0,836

2.13.2 Distance maxi : 0,774 0,807 0,853 0,921 0,992

- 2.14 Distance minimum entre l'entrée

de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 : 0,465

CHASSIS-CABINE - Variante DL2

- 2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite des 8%) , peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.

2.8.0 Total : 7260 7459 7485 7517 7578

2.8.1 Sur l'essieu 1 : 4093 4194 4205 4210 4238

2.8.2 Sur les essieux 2 et 3 : 3167 3265 3281 3307 3341

2.9 Porte-à-faux avant : 1,395

2.10 Porte-à-faux arrière (depuis l'essieu 3) * :

2.10.1 Porte-à-faux arrière (depuis l'axe fictif) : 1,995 1,995 2,160 2,380 2,655

2.11 Longueur hors-tout : 8,580 8,855 9,295 9,900 10,615

2.12 Largeur hors-tout : 2,500

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES Variante DL2

- 2.9 Porte-à-faux avant : 1,395

- 2.10 Porte-à-faux arrière (depuis l'essieu 3) * :

2.10.1 Mini sans ferrure ni accessoire : 1,047 1,259 1,443 1,696 1,997

2.10.2 Maxi sans ferrure ni accessoire : 1,282 1,511 1,711 1,985 2,310

2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires** : 1,402 1,631 1,831 2,105 2,430

- 2.10 Porte-à-faux arrière (depuis l'axe fictif) :

2.10.1 Mini sans ferrure ni accessoire : 1,879 2,091 2,275 2,528 2,829

2.10.2 Maxi sans ferrure ni accessoire : 2,114 2,343 2,543 2,817 3,142

2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires : 2,234 2,463 2,663 2,937 3,262

2.11 Longueur hors-tout maxi : 7,987 8,491 8,966 9,625 10,390

2.12 Largeur hors-tout maxi : 2,550 ou 2,600***

- 2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge (par rapport à l'essieu 2).

2.13.1 Distance mini : 0,102 0,124 0,162 0,217 0,275

2.13.2 Distance maxi : 0,219 0,250 0,296 0,362 0,432

- 2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge (par rapport à l'axe défini pour l'empattement technique).

2.13.1 Distance mini : 0,645 0,667 0,705 0,760 0,818

2.13.2 Distance maxi : 0,762 0,793 0,839 0,905 0,975

- 2.4 Charges maximales admissibles avec pneus G1, M, M1 :

Versions : 38E8 40E8 43E8 47E8 51E8

2.4.1 Sur l'essieu 1 : 8000

2.4.2 Sur l'essieu 2 : 11500

2.4.3 Sur l'essieu 3 : 7500

2.5 Voie essieu 1 : 2,027

2.5.1 Voie essieu 2 : 1,812

2.6 Voie essieu 3 (Monte Simple) : 2,027

2.7 Empattement (essieu 1 à 2) : 3,815 4,090 4,365 4,750 5,190

2.7.1 Empattement (essieu 2 à 3) : 1,375

2.7.2 Empattement technique (servant pour le calcul des répartitions des charges) : 4,358 4,633 4,908 5,293 5,733

CHASSIS-CABINE - Variante DC2

- 2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite des 8%) , peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.

2.8.0 Total : 7217 7416 7442 7476 7540

2.8.1 Sur l'essieu 1 : 4038 4139 4147 4152 4181

2.8.2 Sur les essieux 2 et 3 : 3179 3277 3295 3323 3360

2.9 Porte-à-faux avant : 1,395

2.10 Porte-à-faux arrière (depuis l'essieu 3) * :

2.10.1 Porte-à-faux arrière (depuis l'axe fictif) : 1,995 1,995 2,160 2,380 2,655

2.11 Longueur hors-tout : 8,580 8,855 9,295 9,900 10,615

2.12 Largeur hors-tout : 2,500

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES Variante DC2

- 2.9 Porte-à-faux avant : 1,395

- 2.10 Porte-à-faux arrière (depuis l'essieu 3) * :

2.10.1 Mini sans ferrure ni accessoire : 1,281 1,474 1,640 1,869 2,142

2.10.2 Maxi sans ferrure ni accessoire : 1,749 1,977 2,173 2,445 2,768

2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires** : 1,869 2,097 2,293 2,565 2,888

- 2.10 Porte-à-faux arrière (depuis l'axe fictif) :

2.10.1 Mini sans ferrure ni accessoire : 2,113 2,306 2,472 2,701 2,974

2.10.2 Maxi sans ferrure ni accessoire : 2,581 2,809 3,005 3,277 3,600

2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires : 2,701 2,929 3,125 3,397 3,720

2.11	Longueur hors-tout maxi :	8,454	8,957	9,428	10,085	10,248
2.12	Largeur hors-tout maxi :	2,550 ou 2,600***				
2.13	Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge (par rapport à l'essieu 2).					
2.13.1	Distance mini :	0,113	0,136	0,176	0,232	0,291
2.13.2	Distance maxi :	0,347	0,388	0,442	0,520	0,640
2.13	Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge (par rapport à l'axe défini pour l'empattement technique).					
2.13.1	Distance mini :	0,656	0,679	0,719	0,775	0,834
2.13.2	Distance maxi :	0,890	0,931	0,985	1,063	1,147
2.14	Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	0,465				

CHASSIS-CABINE Variante DL2

2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite des 8%) , peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.					
2.8.0	Total :	7295	7494	7520	7554	7618
2.8.1	Sur l'essieu 1 :	4104	4206	4215	4221	4250
2.8.2	Sur les essieux 2 et 3 :	3191	3288	3306	3333	3369
2.9	Porte-à-faux avant :	1,395				
2.10	Porte-à-faux arrière (depuis l'essieu 3) * :	1,995	1,995	2,160	2,380	2,655
2.10.1	Porte-à-faux arrière (depuis l'axe fictif) :	2,827	2,827	2,992	3,212	3,487
2.11	Longueur hors-tout :	8,580	8,855	9,295	9,900	10,615
2.12	Largeur hors-tout :	2,500				

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES - Variante DL2

2.9	Porte-à-faux avant :	1,395				
2.10	Porte-à-faux arrière (depuis l'essieu 3) * :					
2.10.1	Mini sans ferrure ni accessoire :	0,815	1,010	1,178	1,410	1,685
2.10.2	Maxi sans ferrure ni accessoire :	1,285	1,515	1,713	1,988	2,314
2.10.3	Maxi avec ferrures et accessoires ** :	1,405	1,635	1,833	2,108	2,434
2.10	Porte-à-faux arrière (depuis l'axe fictif).					
2.10.1	Mini sans ferrure ni accessoire :	1,647	1,842	2,010	2,242	2,517
2.10.2	Maxi sans ferrure ni accessoire :	2,117	2,347	2,545	2,820	3,146
2.10.3	Maxi avec ferrures et accessoires :	2,237	2,467	2,665	2,940	3,266
2.11	Longueur hors-tout maxi :	7,989	8,495	8,968	9,628	10,394
2.12	Largeur hors-tout maxi :	2,550 ou 2600***				
2.13	Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge (par rapport à l'essieu 2).					
2.13.1	Distance mini :	0,100	0,122	0,161	0,216	0,273
2.13.2	Distance maxi :	0,335	0,375	0,428	0,505	0,587
2.13	Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge (par rapport à l'axe défini pour l'empattement technique).					
2.13.1	Distance mini :	0,643	0,665	0,704	0,759	0,816
2.13.2	Distance maxi :	0,878	0,918	0,971	1,048	1,130
2.14	Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	0,955				

* Pour certaines utilisations (équipement BENNE), le porte-à-faux arrière minimal, par rapport à l'essieu 3, peut être ramené à 0,645 m (charge non uniformément répartie).

** Pour certaines utilisations (équipement BOM), le porte-à-faux arrière maximal, par rapport à l'essieu 3, peut être porté à 3,400 m (charge non uniformément répartie).

*** 2,600 m pour superstructure à parois épaisses pour le transport sous température dirigée.

NOTA : pour les véhicules munis d'un ralentisseur additionnel (voir point 7.9) il est admis de pouvoir :

a) Augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids total roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite de 500kg.

b) Augmenter la charge maximale admissible sur les essieux 2 et 3 (2.4.2 et 2.4.3) dans la limite de 400kg.

3 MOTEUR

3.1	Dénomination :	MIDR062045D41	MIDR062045E41
3.1.1	Marque : RENAULT V.I.		
3.2	Genre : Moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin. Suralimentation par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement.		
3.2.2	Cycle : Diesel		
3.2.3	Nombre de temps : 4		
3.3	Nombre et disposition des cylindres : 6 verticaux en ligne		
3.4	Dimensions :		
3.4.1	Alésage (mm) :	120	120
3.4.2	Course (mm) :	145	145
3.4.3	Cylindrée (cm³) :	9834	9834
3.5	Rapport volumétrique de compression :	17 ± 0,7/1	17 ± 0,8/1
3.6	Puissance maximale (kW CEE) :	219	249
3.7	Régime de puissance maximale (tr/mm) :	2100	2000
3.8	Couple maximal (mdaN CEE) :	122	160
3.9	Régime de couple maximal (tr/min) :	1200	1200
3.10	Régime de rotation maximal (tr/min) :	2550 ± 50	2390 ± 40
3.11	Carburant utilisé : Gazole		
3.12	Réservoir de carburant : 1 ou 2 monté(s) sur le longeron droit ou 1 ou 2 monté(s) sur le longeron gauche. Série : 200 litres sur véhicule équipé du moteur MIDR062045D41 420 litres sur véhicule équipé du moteur MIDR062045E41. En option : 275/310/390/410/555/565/595 litres		
3.13	Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.		
3.14	Type de filtre à air : sec.		
3.15	Allumage : par compression.		
3.16	Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.		
3.18	Refroidissement du moteur : par circulation d'eau.		
3.19	Nombre de silencieux d'échappement : 1.		
3.20	Niveau sonore au point fixe :		
3.20.1	Valeur du niveau sonore (dBA) :	90 83	90 83
3.20.2	Régime de rotation correspondant en (tr/min) :	1575	1500
3.20.3	Position de la sortie de l'échappement : gauche verticale gauche verticale		
3.21	Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur plaque constructeur.		

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1 Type de boîte de vitesses :
boîte B 9, mécanique, 9 rapports en marche AV + 1 en marche AR.
En option :
- boîte B 18 mécanique, 18 rapports en marche AV + 2 en marche AR (moteurs D41 et E41).
- boîte ZF 9S109 mécanique, 9 rapports en marche AV + 1 marche AR (moteur D41).
- boîte ZF 16S109 mécanique, 16 rapports en marche AV + 2 en marche AR (moteur D41).
- boîte ZF 16S151OD, mécanique, 16 rapports en marche AV + 2 en marche AR (moteur E41).
- 4.1.1 Emplacement du (ou des) levier(s) de commande : au plancher.
- 4.2 Type d'embrayage : monodisque ou bidisque à sec à commande hydraulique et assistance pneumatique.
- 4.2.1 Mode de commande : pédale.
- 4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre à cardans entre boîte de vitesses et pont arrière.
- 4.4 Démultiplication de la transmission :
- 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 315/80 R 22,5(3280).
- 4.4.2 Démultiplications et vitesse à 1000 tr/min (avec boîte et rapport de pont montés de série) : Moteur MIDR062045D41 et pont P1341G réduction 1/2 :

Combinaisons des vitesses	Rapports de la boîte	Rapports du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/min (en km/h)
1ère	1/11,09	1/5,125	1/56,84	3,46
2ème	1/7,36	ou autres rap- ports possibles	1/37,72	5,22
3ème	1/5,12		1/26,24	7,50
4ème	1/3,71	1/4,118	1/19,01	10,35
5ème	1/2,78	1/4,353	1/14,25	13,81
6ème	1/1,98	1/4,625	1/10,15	19,20
7ème	1/1,38	1/4,824	1/7,07	27,84
8ème	1/1	1/5,429	1/5,125	38,40
9ème	1/0,75	1/5,857	1/3,84	51,25
AR	1/11,05		1/56,63	3,48

Moteur MIDR062045E41 et pont P1342G réduction 1/2 :

Combinaisons des vitesses	Rapports de la boîte	Rapports du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/min (en km/h)
1ère	1/11,09	1/4,625	1/51,29	3,84
2ème	1/7,36	ou autres ra- ports possibles	1/34,04	5,78
3ème	1/5,12		1/23,68	8,31
4ème	1/3,71	1/4,118	1/17,16	11,47
5ème	1/2,78	1/4,353	1/12,86	15,30
6ème	1/1,98	1/4,824	1/9,16	21,48
7ème	1/1,38	1/5,125	1/6,38	30,85
8ème	1/1	1/5,429	1/4,625	42,55
9ème	1/0,75	1/5,857	1/3,47	56,71
AR	1/11,05		1/51,11	3,85

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

Rapports de ponts possibles :

Avec moteur MIDR062045E41 et pont P1345G (réduction 1/2,261) :

1/4,183 - 1/4,403 - 1/4,655 - 1/4,921 - 1/5,229 - 1/5,453 - 1/5,794.

Avec moteurs MIDR062045D41 et E41 et pont P1370 (réduction 1/1) :

1/4,111 - 1/4,625 - 1/5,286.

- 4.4.3 Boîte de vitesses pouvant être montée en option :

Boîte B18, 18 rapports en marche avant et 2 en marche arrière - Rapports : 1ère lente 1/11,09

- 1ère 1/9,55 - 2ème 1/7,36 - 3ème 1/6,34 - 4ème 1/5,12 - 5ème 1/4,41 - 6ème 1/3,71 - 7ème 1/3,20 - 8ème 1/2,78 - 9ème 1/2,40 - 10ème 1/1,98 - 11ème 1/1,70 - 12ème 1/1,38 - 13ème 1/1,19 - 14ème 1/1 - 15ème 1/0,86 - 16ème 1/0,75 - 17ème 1/0,65 - AR1 1/11,05 - AR2 1/9,52.

Rapports de ponts possibles :

avec moteur MIDR062045D41 et pont P1341G (réduction 1/2) : 1/4,824 - 1/5,125 - 1/5,429 -

1/5,857 - 1/6,308 - 1/6,909

avec moteur MIDR062045E41 et pont P1342G (réduction 1/2) : 1/4,625 - 1/4,824 - 1/5,125 -

1/5,429 - 1/5,857 - 1/6,308

avec moteur MIDR062045E41 et pont P1345G (réduction 1/2,261) : 1/4,655 - 1/4,921 - 1/5,229

1/5,453 - 1/5,794 - 1/6,137 - 1/6,622

avec moteurs MIDR062045D41 et E41 et pont P1370 (réduction 1/1) : 1/4,625 - 1/5,286

Avec moteur MIDR062045D41

boîte ZF 9S109, 9 rapports en marche avant et 1 marche arrière - Rapports : 1ère 1/10,24 -

2ème 1/6,57 - 3ème 1/4,78 - 4ème 1/3,53 - 5ème 1/2,61 - 6ème 1/1,86 - 7ème 1/1,35 - 8ème

1/1,00 - 9ème 1/0,74 - AR. 1/9,44.

Rapports de pont possibles :

avec pont P1341G (réduction 1/2) : 1/4,353 - 1/4,625 - 1/4,824 - 1/5,125 - 1/5,429 - 1/5,857

avec pont P1370 (réduction 1/1) : 1/4,111 - 1/4,625 - 1/5,286

Boîte ZF 16S109, 16 rapports en marche avant et 2 marche arrière - Rapports : 1ère 1/13,53 -

2ème 1/11,10 - 3ème 1/9,58 - 4ème 1/7,86 - 5ème 1/6,51 - 6ème 1/5,34 - 7ème 1/4,52 - 8ème

1/3,72 - 9ème 1/2,99 - 10ème 1/2,45 - 11ème 1/2,12 - 12ème 1/1,74 - 13ème 1/1,44 - 14ème

1/1,18 - 15ème 1/1,00 - 16ème 1/0,82 - AR1 1/12,46 - AR2 1/10,23.

Rapports de pont possibles :

avec pont P1341G (réduction 1/2) : 1/4,118 - 1/4,353 - 1/4,625 - 1/4,824 - 1/5,125 - 1/5,429

avec pont P1370 (réduction 1/1) : 1/3,700 - 1/4,111 - 1/4,625 - 1/5,286

Avec moteur MIDR062045E41 :

boîte ZF 16S151 OD - 16 rapports en marche avant et 2 en marche arrière, rapports : 1ère

1/13,80 - 2ème 1/11,54 - 3ème 1/9,49 - 4ème 1/7,93 - 5ème 1/6,53 - 6ème 1/5,46 - 7ème 1/4,57 -

8ème 1/3,82 - 9ème 1/3,02 - 10ème 1/2,53 - 11ème 1/2,08 - 12ème 1/1,74 - 13ème 1/1,43 -

14ème 1/1,20 - 15ème 1/1,00 - 16ème 1/0,84 - AR.1 1/12,92 - AR.2 1/10,80.

Rapports de pont possibles :

avec pont P 1370 (réduction 1/1) : 1/3,364 - 1/3,700 - 1/4,111 - 1/4,625.

avec pont P 1345 (réduction 1/2,261) : 1/3,984 - 1/4,183 - 1/4,403 - 1/4,655 - 1/4,921.

- 4.5 Vitesse maximale théorique (km/h) au régime de rotation du moteur correspondant au régime de

régulation à vide (avec pneumatique 315/80 R 22,5 [3280 mm]) :

Avec moteur MIDR062045D41 à 2550 tr/min et pont P1341G (réduction 1/2) :

Rapports de pont								
Boîtes	1/4,118	1/4,353	1/4,625	1/4,824	1/5,125	1/5,429	1/5,857	1/6,308
B9	162	154	147	139	131	123	114	X
B18	X	X	X	160	151	142	132	122
ZF 9S109	X	156	147	141	132	125	116	X
ZF 16S109	149	141	132	127	119	113	X	X

Avec moteur MIDR062045E41 à 2390 tr/min et pont P1342G (réduction 1/2) :

	Rapports de pont							
	1/4,118	1/4,353	1/4,625	1/4,824	1/5,125	1/5,429	1/5,857	1/6,308
B9	152	144	136	130	122	116	107	X
B18	X	X	156	150	141	133	124	115

Avec moteur MIDR062045E41 à 2390 tr/min et pont P 1370 (réduction 1/1) :

	Rapports de pont		
	1/3,700	1/4,111	1/4,625
ZF 16S151 OD	152	136	121

Avec moteur MIDR062045E41 à 2390 tr/min et pont P 1345 (réduction 1/2,261)

	Rapports de pont				
	1/3,984	1/4,183	1/4,403	1/4,655	1/4,921
ZF 16S151 OD	140	134	127	120	114

- 4.6 Indicateur de vitesse : oui.
 4.7 Compteur kilométrique : oui.
 4.8 Chronotachygraphe : oui sauf versions BOM en option (dispense réglementaire).
 4.9 Limiteur de vitesse : oui.

5 SUSPENSION

- 5.1 Essieu 1 :
 essieu rigide, ressorts à lames paraboliques, 2 amortisseurs télescopiques, 1 barre stabilisatrice.
 5.2 Essieux 2 et 3 :
 5.2.1 Essieu 2 :
 Essieu rigide avec suspension pneumatique normale composée de :
 - 2 coussins pneumatiques
 - 2 amortisseurs télescopiques
 - 1 barre stabilisatrice (option)
 5.2.2 Essieu 3 :
 Essieu rigide avec suspension pneumatique normale ou surbaissée composée de :
 - 2 coussins pneumatiques
 - 2 amortisseurs télescopiques
 5.2.3 L'air nécessaire à la suspension AR pneumatique (essieux 2 et 3) est alimenté depuis le réservoir de frein de parc à travers une valve de barrage.
 La régulation de la hauteur du châssis se fait :
 - automatiquement en cas de variation de charge par l'intermédiaire d'une valve de nivellement électronique
 - par télécommande manuelle depuis l'intérieur de la cabine jusqu'à une vitesse de 10 km/h
 - un voyant orange situé sur le tableau de bord signale toutes situations différentes de la position route.

6 DIRECTION

- 6.1 Type de direction : à vis sans fin et écrou avec assistance hydraulique
 6.2 Diamètres de braquage hors-tout (m) :
- | Versions | 38 | 40 | 43 | 47 | 51 |
|-----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Diamètres de braquage | 14,82 | 15,78 | 16,76 | 18,12 | 18,82 |
- 6.3 Un voyant au tableau de bord signale toute défaillance de l'alimentation en énergie de l'essieu 3.

7 FREINAGE

- 7.1 Frein de service : à transmission pneumatique à deux circuits indépendants.
 Un robinet autolimité (8 bars) alimente :
 - le circuit des deux vases à diaphragme des freins de l'essieu 1.
 - le circuit des vases à diaphragme des essieux 2 et 3 par l'intermédiaire d'un correcteur de freinage avec valve relais intégrée.
 Le correcteur asservi par la pression pneumatique dans les coussins de la suspension de l'essieu 2 alimente directement les 2 vases à diaphragme de l'essieu 3 et pilote 2 valves relais qui alimentent les 2 vases à diaphragme de l'essieu 2.
 Système antiblocage des roues : oui, catégorie 1.
 Les circuits de freinage de service sont équipés d'un dispositif de détection électronique du seuil de blocage des roues des essieux 1 et 2 modulant la pression de freinage dans les récepteurs par l'intermédiaire d'une valve électropneumatique pour chaque frein de l'essieu 1 et d'une valve électropneumatique par côté pour les freins des essieux 2 et 3. Un voyant d'alarme signale toute défaillance.
 En option ce montage peut être complété par un système antipatinage de roues (ASR).
 7.2 Répartiteur de freinage : agissant sur les essieux 2 et 3.
 7.3 Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits.
 7.4 Frein de stationnement : frein à ressort sur les essieux 2 et 3 à transmission pneumatique et commande manuelle.
 Desserrage mécanique possible par vis et écrou.
 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
 7.5.1 Frein de service : pneumatique.
 7.5.2 Frein de secours : pneumatique.
 7.5.3 Frein de stationnement : cylindres à ressort.
 7.7 Réservoirs d'énergie : 4, 5 ou 6 réservoirs d'air comprimé :
 - Essieu 1 : 30 dm³.
 - Essieux 2 et 3 : 2 x 30 dm³.
 - Frein de parc et (ou) remorque : 30 dm³.
 - Auxiliaires : 20 + 3,8 dm³ (pour embrayage à commande automatique) ou 20 dm³ (ralentisseur hydraulique).
 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : 1 signal optique sur le tableau de bord.
 7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de pression d'air.
 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par abaissement de la pression d'air dans les réservoirs.
 7.8 Types de freins :
 7.8.1 Sur l'essieu 1 : freins à disque ventilé
 7.8.2 Sur l'essieu 2 : freins à tambours
 7.8.3 Sur l'essieu 3 : freins à tambours
 7.9 Ralentisseur : sur gaz d'échappement
 En option :
 - électromagnétique sur transmission
 - frein par compression
 - hydraulique sur transmission.
 7.10 Circuit de freinage pour la remorque : oui, pour porteur remorqueur, une valve de commande de remorque avec valve de rupture incorporée, actionnée par les circuits du frein de service et par le frein de stationnement, agit sur le dispositif de freinage de service du véhicule remorqué.

Il existe une position « test » permettant de défreiner la remorque pour s'assurer que le frein de stationnement du véhicule tracteur retient seul l'ensemble dans la pente.

Le véhicule est équipé :

- d'une prise ISO 7638 (1985)
- d'un voyant au tableau de bord signalant toute défaillance du dispositif antiblocage du véhicule remorqué.

- 7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui, pour porteur remorqueur, en cas de rupture d'une des conduites de la liaison pneumatique, le freinage du véhicule remorqué est assuré automatiquement.

8 CARROSSERIE

- 8.1 Carrosserie : châssis-cabine pour CAM ou VASP.
 Cabine « distribution » : courte ou longue.
 Suspension pneumatique cabine 2 ou 4 points
 8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôle d'acier.
 8.3 Nombre de places assises : 2 (3 en option).
 8.4 Sièges : 1 siège pour conducteur, 1 siège pour passager.
 Option : 1 siège central pour passager
 8.5 Nombre de portes : 2.
 8.5.1 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
 8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
 2 glaces descendantes sur portes
 Option :
 - 1 glace descendante sur porte conducteur + 1 glace coulissante sur porte passager
 + 1 glace fixe sur la partie inférieure porte passager.
 - 2 glaces coulissantes + 2 glaces fixes sur partie inférieure (portes conducteur et passager).
 - 1 glace sur panneau arrière de la cabine.
 8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages : verre.
 8.8 Equipement des places assises en ceinture de sécurité :
 8.8.1 Places avant : 2 ceintures à 3 points à rétracteurs pour les places extrêmes
 En option : 1 ceinture à 2 points à rétracteur pour la place centrale.
 8.9 Dispositif de protection latérale : sera monté sur le véhicule carrossé.
 8.10 Dispositif anti-encastrement : oui, la position devra être vérifiée après carrossage. (distance maximale au hors-tout arrière : 348 mm).
 Dans le cas où son existence est incompatible avec l'utilisation du véhicule, le châssis-cabine pourra ne pas en être équipé.
 8.11 Systèmes anti-projections :
 Essieu 1 : oui.
 Essieux 2 et 3 : non (à monter lors du carrossage sauf si l'usage est incompatible avec l'utilisation).

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 Feux de route : 2, en option : 2 feux de route supplémentaires longue portée (les feux de route s'éteignent lorsque les feux longue portée s'allument).
 9.2 Feux de croisement : 2.
 9.3 Feux de position :
 9.3.1 Avant : 2 incorporés dans les feux de croisement.
 9.3.2 Arrière : 2 (feux rouges arrière).
 9.3.3 Latéraux : (véhicules de plus de 6m) : non (à monter lors du carrossage).
 9.5 Indicateurs de changement de direction :
 9.5.1 Avant : 2.
 9.5.2 Arrière : 2.
 9.5.3 Latéraux : 2.
 9.6 Feux stop : 2.
 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : oui.
 9.8 Dispositifs réfléchissants :
 9.8.1 Arrière : 2.
 9.8.2 Latéraux : (véhicules de plus de 6m) : non (à monter lors du carrossage).
 9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
 9.10 Feux de marche arrière : 2.
 9.11 Feux de brouillard :
 9.11.1 Arrière : 2.
 9.11.2 Avant : non (2 en option).
 9.12 Feux d'encastrement :
 9.12.1 Avant : 2.
 9.12.2 Arrière : montés lors du carrossage.
 9.14 Feux spéciaux : feux intermittents orange au pavillon (option)

10 DIVERS

- 10.1 Accessoires :
 10.1.1 Essuie-glace : 2.
 10.1.2 Lave-glace : 2.
 10.1.3 Rétroviseur : 2 principaux + 1 rétroviseur d'accostage, 1 rétroviseur grand angle et 1 rétroviseur de surveillance situé au-dessus du pare-brise (option).
 10.1.4 Avertisseur sonore : 1 sur châssis ou 2 sur pavillon.
 10.1.5 Dispositif antivol : sur colonne de direction.
 10.1.6 Extincteur de 6 kg à l'extérieur du véhicule (monté lors du carrossage).
 10.2 Marques d'identité :
 10.2.1 Emplacement de la plaque constructeur : plaque rivetée en bas de l'encadrement de la porte gauche.
 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : marquage à froid sur le longeron droit au niveau du passage de roue avant.
 10.2.3 Structure du numéro d'identification :
- | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------|---|-------------|---|---|---|---|-----------------|---|------------|---|---|---|---|---|---|
| V | F | 6 | 2 | 2 | C | X | A | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Code constructeur | | Descripteur | | | | | Famille produit | | Indicateur | | | | | | |
- 10.2.4 Le numéro d'identification commence à :
- | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| V | F | 6 | 2 | 2 | C | X | A | 0 | H | 0 | 0 | 0 | 2 | 6 | 5 | 0 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
- 10.2.4.1 Le type figure sur la plaque constructeur.
 10.2.5 Identification du moteur : à l'avant du moteur côté gauche.

11 VISITES TECHNIQUES

- 11.1 Emplacement de la plaque correcteur : en bas de l'encadrement de la portière droite.
 11.2 Pression déclarée par le constructeur : 8 bars.
 11.3 Pression de disjonction : 11,9 bars.

11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : 72 - essieu 2 : 160 - essieu 3 : 160.
11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : essieu 1 : 75 - essieu 2 : 64 - essieu 3 : 64.
11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation : anneau de couleur (portant le cas échéant un numéro) fixé sur un des bossages du réservoir concerné.

Inscription
Orange
Bleu
Vert
marron

Affectation
Circuit frein essieu 1
Circuit frein essieux 2 et 3
Circuit remorque et stationnement
circuit auxiliaire

11.8 Observations : néant.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur, RENAULT V.I.- 129, Rue Servient - La part-Dieu - 69003 LYON, que le véhicule N° VF622CXA0H0001919 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT,

Type : 22CXA9

Versions : 40 - 43 - 47.

livré en châssis-cabine, satisfait aux dispositions des Articles R54 à R 62, R 69 à R 85, R87 à R97, R 103, R 104 et R 104.1 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R61, R62, R85 à R93, R103 et R104 et R 104.1.

La numérotation dans la série du type commence à VF622CXA0H0000780.

Lyon, le 18 Mai 1998
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
Attaché de la Division des Contrôles Techniques,
D. MONTES

Vu, approuvé et enregistré sous le n° RT 8763
Lyon, le 18 Mai 1998
Pour le directeur, l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
J.L. PRAT

COMPLEMENT AU PROCES-VERBAL DE RECEPTION DU TYPE 22CXA9

La notice descriptive précédant le procès-verbal de réception a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954.

Les prescriptions réglementaires restent satisfaites.

Cette mise à jour s'applique à partir du numéro d'identification : VF622CXA0H0002650.

Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R48 du code de la route dans les conditions de poids ci-après:

PTAC : 26000 kg

PTRA : 94000 kg

LYON, le 29 Septembre 1999
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines,
D. MONTES

VU, APPROUVE et ENREGISTRE sous le n° RT 9481
LYON, le 19 Octobre 1999
Pour le Directeur, l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
J.L. PRAT

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine)

Je soussigné, RENAULT V.I. - 129, Rue Servient - La Part-Dieu - 69003 LYON, Constructeur, certifie:

a) Que le véhicule livré en châssis-cabine pour CAM ou VASP, (Voir notas 1 et 2)

1	Genre :	CHASSIS-CABINE POUR CAMION	10	Poids total autorisé en charge (kg) :	26000
2	Marque :	RENAULT	12	Poids total roulant autorisé (kg) :	
3	Type :	22CXA9		sans dispositif de freinage de remorque:	
	Version :	43E8		Avec dispositif de freinage de remorque (2) :	40000
	Variante cabine	DC2	14	Niveau sonore de référence dB(A) :	083
4	Numéro d'identification :	VF622CXA000100423		type moteur :	MIDR062045E41
5	Source d'énergie :	GAZOLE		position sortie échappement :	VERTICAL (V)
6	Puissance administrative :	26 CV	15	Régime de rotation moteur correspondant (tr/min) :	1500
8	Nombre de places assises (y compris le conducteur) :	002			

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et est équipé d'une suspension pneumatique sur l'essieu moteur.

satisfait aux prescriptions des directives : CEE 92/97 et 96/20 relatives au niveau sonore (≤ 80 dBA)
CEE 91/542B et 96/1 relatives aux émissions de gaz polluants EURO 2.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire ou du carrossier)

Fait à LYON, le : 25/04/2000

RENAULT V.I.

(2) Le PTRR indiqué ne pourra figurer sur la carte grise qu'au vu du certificat de carrossage qui devra indiquer que le véhicule est équipé d'une carrosserie PTE, CONT., d'une traverse AR renforcée et d'un crochet de remorque approprié.

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du camion livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules.
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule livré en VASP, excepté pour BOM, désigné ci-dessus, il doit notamment être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules, ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 3 : La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi de l'autorisation de transports exceptionnels. Cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont le poids excède les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets indivisibles.

Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R48 du code de la route dans les conditions de poids ci-après:

PTAC : 26000 kg

PTRA : 94000 kg